Rapport annuel de gestion 2010-2011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599
ISBN 978-2-550-61919-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-61920-8 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Pierre Arcand
Québec, juin 2011

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2011

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2010-2011, lequel rend compte de nos activités à l'égard de notre mission et de nos orientations stratégiques. Il dresse également un bilan de nos engagements vis-à-vis de la Déclaration de services aux citoyens, des ressources utilisées ainsi que de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

Au cours du présent exercice, l'équipe du BAPE a reçu vingt et un mandats d'information et de consultation du dossier par le public. De ces dossiers s'ensuivirent huit mandats d'enquête et d'audience publique et deux mandats d'enquête et de médiation. Notons que, cette année, le BAPE s'est également vu confier un mandat d'enquête, sous l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, avec audience publique, soit celui sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Cet important mandat a mobilisé beaucoup de ressources de par la recherche d'information nécessaire à sa réalisation, tant au Québec qu'aux États-Unis et dans l'Ouest canadien, par le nombre de séances publiques tenues et par l'utilisation des technologies de l'information.

Sur le plan administratif, en conformité avec les objectifs gouvernementaux du Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses, le BAPE a dépassé les objectifs fixés pour l'année 2010-2011. Il a par ailleurs mis en place un cadre et un plan de gestion environnementale visant à instaurer des pratiques plus efficientes dans l'utilisation des ressources et à réduire les impacts environnementaux de ses activités.

Sur le plan du partenariat et de la coopération internationale, à la suite de la conférence internationale de Dakar de mars 2009, un projet de recherche-action lancé à l'automne de 2010 est en cours de réalisation dans le but de faire l'analyse comparative de la participation citoyenne dans les pays de l'Afrique francophone. Quatorze pays ont déjà complété une première grille d'analyse.

Par ailleurs, quant à l'appréciation des citoyens au regard des services rendus par le BAPE, les réponses des participants aux questionnaires distribués lors des séances publiques démontrent une satisfaction élevée. Ce résultat fut d'ailleurs confirmé par un sondage scientifique réalisé par une entreprise spécialisée.

Enfin, je tiens à remercier le personnel du BAPE pour son engagement envers l'organisme et ses efforts constants permettant l'atteinte des objectifs fixés pour l'accomplissement de notre mission.

Le président,

Pierre Renaud

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la déclaration de services aux citoyens et les orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats y afférents.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2011.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2011

Le secrétaire et directeur général
de l'administration et des communications,

René Beaudet
Québec, juin 2011

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La responsable de la vérification interne,

Lynda Roy, CA
Québec, juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement **1**

1.1 La constitution 2
1.2 La mission 2
1.3 Les valeurs éthiques 2
1.4 Le développement durable 2
1.5 La composition 3
1.6 L'organisation administrative 3
1.7 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires 4
1.8 Les mandats sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5
1.9 Les mandats d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement 8
1.10 Les mandats en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* 8

CHAPITRE 2
Les résultats atteints **9**

2.1 Au regard de la planification stratégique 10
2.2 Au regard de la déclaration de services aux citoyens 20
2.3 Les résultats du sondage scientifique 23

CHAPITRE 3
Les ressources **25**

3.1 Les ressources humaines 26
3.2 Les ressources financières 27
3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 30
3.4 Les services partagés 30

CHAPITRE 4
Les exigences législatives et gouvernementales **31**

4.1 L'éthique et les règles déontologiques 32
4.2 L'accès à l'information 32
4.3 La protection des renseignements personnels 33
4.4 La politique linguistique 33
4.5 L'embauche et la représentativité 34
4.6 Les bonis au rendement 36
4.7 Les recommandations de la Commission de l'administration publique 36
4.8 Les recommandations de la Commission des transports et de l'environnement 37
4.9 Autres exigences 37

CHAPITRE 5
Le développement durable 39

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE 46

B – Les membres à temps partiel nommés par décret 46

ANNEXE II

A – Les mandats de période d'information et de consultation du dossier par le public 48

B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 49

C – Les mandats d'enquête et de médiation 49

D – Le mandat d'enquête 49

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE 51

B – Les autres publications 51

ANNEXE IV

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 53

ANNEXE V

Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 57

ANNEXE VI

A – Liste des conférences présentées par le personnel du BAPE 60

B – Autres activités auxquelles a participé le personnel du BAPE 61

ANNEXE VII

Les lois, règlements, procédures et code encadrant l'exercice des mandats confiés au BAPE 63

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2011 4

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 6

Figure 3 Répartition des dépenses réelles par catégories et investissement en immobilisation 28

Tableau 1 Nombre de mandats reçus et de jours-mandats réalisés 19

Tableau 2 Synthèse des résultats du sondage scientifique 24

Tableau 3 Répartition du personnel : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 26

Tableau 4 Répartition des coûts de formation en 2010-2011 26

Tableau 5 Budget et dépenses réelles 27

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX (SUITE)

Tableau 6 Utilisation des ressources financières par activité, en fonction du coût de revient 29

Tableau 7 Traitement des demandes d'accès à l'information 33

Tableau 8 Embauche totale au cours de la période 2010-2011 34

Tableau 9 Répartition du personnel embauché en 2010-2011, selon le statut d'emploi 34

Tableau 10 Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2010-2011 35

Tableau 11 Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs 35

Tableau 12 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 35

Tableau 13 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois à la fin de mars 2011 35

Tableau 14 Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2011 36

Tableau 15 Bonis au rendement accordés en 2010-2011 36

CHAPITRE 1
LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 LA CONSTITUTION

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit d'emblée dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de bénéficier des retombées de ces projets ou d'en subir les répercussions peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et contribuer à fournir aux décideurs un éclairage complet. Elle permet aussi aux promoteurs de bonifier leur projet et ainsi tendre vers une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Le BAPE est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de qui il reçoit ses mandats.

1.2 LA MISSION

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

1.3 LES VALEURS ÉTHIQUES

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Les valeurs du BAPE sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Adaptées à sa mission, elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

1.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission du BAPE s'inscrit d'emblée dans la perspective d'un développement durable au service du Québec. Depuis la création de l'organisme, la notion large de l'environnement, laquelle englobe les aspects biophysique, social et économique, est prise en considération. Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE et ses commissions d'enquête prennent en compte les seize principes qui y sont énoncés dans l'analyse des projets qui leur sont soumis. Le BAPE poursuit également sa démarche qui consiste à parfaire la culture du développement durable dans le travail quotidien de son personnel.

1.5 LA COMPOSITION

Le BAPE était composé au 31 mars 2011 de six membres à plein temps, dont un président et un vice-président (voir la figure 1). Les membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (voir l'annexe I).

Les membres à plein temps se réunissent périodiquement pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment la mission du BAPE, ses orientations et les procédures qui encadrent les mandats.

1.6 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

Les membres qui dirigent les commissions d'enquête assurent également la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

La conseillère juridique guide le président et les membres quant aux aspects légaux, éthiques et déontologiques qui concernent l'organisme et les travaux des commissions d'enquête.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable du Secrétariat du BAPE ainsi que des activités du Service du soutien à la gestion et du Service des communications et des ressources documentaires.

Le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions, et également de l'équipe qui assure la coordination des commissions d'enquête.

FIGURE 1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 MARS 2011

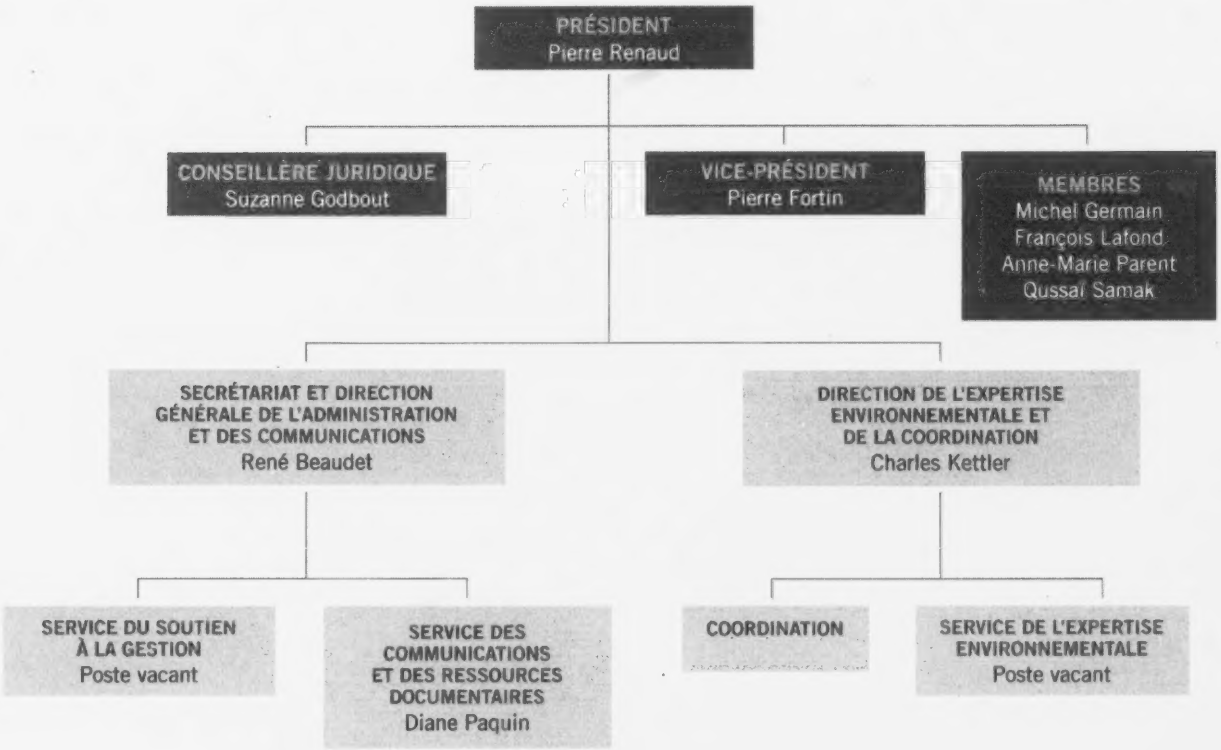

1.7 LA FORMATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête, une enquête avec audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 6.3 ou 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou de tenir une consultation publique sur un projet d'aire protégée en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le président du BAPE constitue une commission d'enquête et en désigne le président. Ce dernier est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent, au besoin, des commissaires choisis pour leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient de plusieurs pouvoirs dont celui d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Toutefois, l'approche privilégiée consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.8 LES MANDATS SUR LES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La majorité des mandats confiés au BAPE s'inscrivent dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le nombre et le type de mandats varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r. 9).

1.8.1 LA PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Lorsque le ministre rend publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE en vertu du premier alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* de mettre à la disposition du public, pendant 45 jours, l'ensemble de la documentation du dossier de la demande de certificat d'autorisation. Pour ce mandat de nature administrative, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement intéressée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Web du BAPE.

C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

FIGURE 2 LE CHEMINEMENT DES PROJETS AU BAPE À L'INTÉRIEUR DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

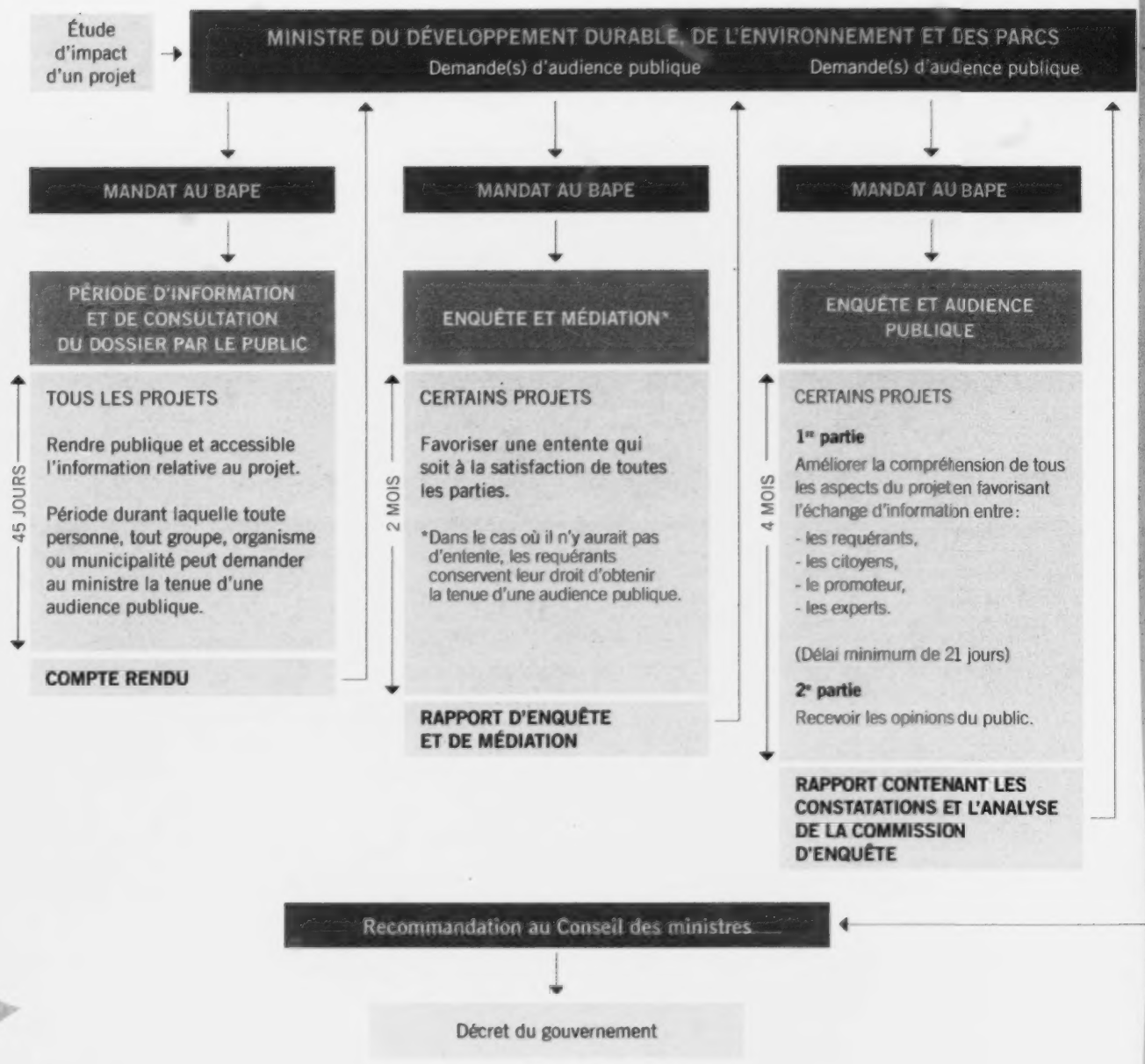

LÉGENDE

- Interventions du BAPE
- Interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

1.8.2 L'ENQUÊTE ET L'AUDIENCE PUBLIQUE

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre mandate le BAPE de tenir une enquête et une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (Q-2, r. 19).

La première partie de l'audience publique

Consacrée à compléter l'information déjà fournie au dossier, la première partie de l'audience publique s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont également convoqués des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions de la commission et du public. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les transcriptions des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Web du BAPE.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience publique

La deuxième partie de l'audience publique permet à toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité d'exprimer leur opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, présenter leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois l'audience publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE transmet le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui le rend public dans les 60 jours suivants.

À la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres. Il appartient au gouvernement d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.9 LES MANDATS D'ENQUÊTE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les mandats exercés en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ont pour but d'éclairer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le gouvernement dans l'élaboration de politiques ou d'orientations par rapport à une question environnementale ou dans une situation particulière.

1.9.1 L'ENQUÊTE AVEC OU SANS AUDIENCE PUBLIQUE

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confie au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Dans le cas où le ministre le requiert, le BAPE doit tenir une audience publique, conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la Loi, ce qui permet d'avoir le point de vue de la population. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou de plusieurs membres du BAPE, laquelle produit un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.9.2 L'ENQUÊTE ET LA MÉDIATION

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confie au BAPE un mandat d'enquête et de médiation. Ce mandat peut viser un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur d'un projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente. À cet égard, le BAPE s'est donné depuis plusieurs années des *Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement* favorisant la conclusion d'une entente à l'amiable.

La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport. Dans le délai déterminé au mandat, le président du BAPE transmet le rapport au ministre. Il appartient au ministre de décider du suivi à donner au dossier. Dans le cas d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.10 LES MANDATS EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que ne soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve à titre de réserve aquatique, de réserve de biodiversité ou de paysage humanisé projeté.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS ATTEINTS

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable*, ainsi que des engagements exprimés dans la Déclaration de services aux citoyens. De manière à établir une comparaison et lorsque cela est possible, les résultats sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents. Fait à noter, l'indicateur de suivi de l'année 2008-2009 est en lien avec le *Plan stratégique 2005-2008*.

2.1 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Plan stratégique 2008-2013 définit trois enjeux stratégiques sur lesquels le BAPE s'appuie pour remplir sa mission. Le premier vise à apporter une contribution significative au développement durable du Québec, le deuxième, à maintenir des services adaptés aux besoins de la clientèle et le troisième, à favoriser une gestion optimale des ressources.

2.1.1 PREMIER ENJEU — UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

ORIENTATION — DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU BAPE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — L'ACCÈS AU SAVOIR

OBJECTIF 1

Acquérir des connaissances stratégiques à l'égard du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation		
4 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : - la protection des milieux humides ; - le suivi des impacts psychosociaux du réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 ; - l'approche du cycle de vie : au cœur du développement durable ; - les principes de développement durable : au cœur de l'action !	3 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : - *Home*, un documentaire sur la planète Terre, sa beauté et sa fragilité ; - les grands arrêts en matière d'évaluation environnementale ; - la présentation des activités du Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos).	7 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : - l'acceptation sociale et les perceptions ; - l'acceptabilité sociale ; - la norme ISO 26000 et la responsabilité sociétale ; - le processus d'évaluation environnementale au Bénin ; - le bruit environnemental ; - la présentation du livre *Le développement soutenable : évaluation simplifiée dans un contexte Nord-Sud* ; - la qualité de l'air.

Taux de participation du personnel concerné

Le taux de participation du personnel concerné aux activités de sensibilisation et de formation a été de 89 % en 2010-2011.

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de diffusions d'information à l'ensemble du personnel		
12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.	17 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.	12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.

Taux d'appropriation par le personnel

La mesure du taux d'appropriation des connaissances à l'égard du concept de développement durable a été réalisée à l'interne en s'inspirant d'un questionnaire élaboré par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le sondage révèle que près de 89 % du personnel du BAPE sait que le gouvernement a adopté la *Loi sur le développement durable*, près de 84 % est en mesure d'identifier correctement la définition du concept de développement durable énoncé dans la Loi et plus de 64 % considère que sa compréhension du concept de développement durable est bonne ou excellente. Pour ce qui est du Plan d'action de développement durable du BAPE, près de 98 % en connaît l'existence, près de 69 % l'a consulté et près de 63 % est au fait de la contribution qu'il peut y apporter. La démarche de développement durable au BAPE trouve un très important appui auprès du personnel, près de 98 % des employés se disant prêts à modifier certaines de leurs façons de faire afin de contribuer à sa réussite. Par ailleurs, 69 % d'entre eux ont remarqué la mise en place de mesures de gestion environnementale au quotidien dans l'organisation et plus de 71 % savent que les commissions d'enquête intègrent systématiquement les seize principes de développement durable dans leurs travaux d'analyse depuis 2008.

Dans un même ordre d'idées, l'Institut de la statistique du Québec a réalisé, au cours du présent exercice, une enquête sur le taux de sensibilisation de l'ensemble des employés de l'administration publique au développement durable, dont les résultats ont été connus en mai 2011 au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion. Le résultat global obtenu est un taux de sensibilisation de 90 %. Le pourcentage de bonnes réponses à la question traitant de la reconnaissance de la bonne définition du développement durable est de 68 %. Les plans d'action de développement durable des ministères et organismes sont connus par 71 % des employés et 97 % d'entre eux sont prêts à modifier certaines de leurs façons de faire afin de contribuer à leur réussite.

OBJECTIF 2
Intégrer le développement durable à l'ensemble de ses décisions et de ses actions

Application d'une démarche systématique d'analyse dans les travaux de commission

En avril 2008, une démarche systématique d'analyse applicable à chaque mandat d'enquête et d'audience publique a été adoptée pour guider la préparation et l'analyse des travaux des commissions d'enquête. Cette démarche prévoit des outils de planification ainsi que des règles de gestion, lesquels sont utilisés par les commissions d'enquête dans la réalisation des mandats.

Par ailleurs, à l'occasion des activités d'accueil et de formation des nouveaux membres et analystes, l'ensemble de la documentation concernant la démarche d'analyse est présenté afin d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances à l'égard des outils de travail en soutien aux travaux des commissions d'enquête. Cette démarche est mise à jour par le Service de l'expertise environnementale.

Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte les principes de développement durable

L'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs* a été parachevé au cours de l'exercice 2010-2011. Il vise à prendre en considération, dans les activités administratives du BAPE, les seize principes inscrits dans la Loi sur le développement durable. Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, avait été produit en 2008.

Taux d'utilisation (100 %) des outils développés

Il est prévu que l'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs* soit utilisé systématiquement au moment de l'élaboration ou de la mise à jour d'un grand dossier administratif. Aucun besoin d'utilisation ne s'est présenté avant la publication du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*. Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE* est utilisé par la totalité des commissions d'enquête du BAPE depuis 2008-2009.

AXE D'INTERVENTION — LE PARTENARIAT ET LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

OBJECTIF 3
Partager l'expertise du BAPE avec d'autres institutions ou organismes québécois

Trois projets d'échange réalisés avec des partenaires québécois

Le BAPE a poursuivi ses efforts visant à partager son expertise avec d'autres institutions ou organismes québécois.

Participation au Comité interministériel sur le développement durable

Le BAPE siège au Comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination. Le Comité participe notamment à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la *Loi sur le développement durable*.

Participation au Comité de développement durable du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Le président du BAPE participe au Comité de développement durable qui a pour rôle de conseiller le sous-ministre quant à la mise en œuvre des objectifs, des actions et des indicateurs contenus dans le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que sur toute question en matière de développement durable.

Participation au Comité consultatif sur la responsabilité sociétale

Le président du BAPE siège au comité miroir canadien qui participe à l'élaboration du projet de norme internationale ISO 26000. La norme internationale ISO 26000 consiste à établir des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et de ses activités ainsi qu'à en rendre compte. La norme a été adoptée en mai 2010 et publiée en novembre.

OBJECTIF 4
Développer des échanges avec des organismes à l'étranger

Apporter une contribution significative au développement durable du Québec constitue l'un des enjeux fondamentaux du BAPE depuis nombre d'années. Les résultats obtenus en 2010-2011 dans la poursuite de l'objectif « Développer des échanges avec des organismes à l'étranger » du *Plan stratégique 2008-2013* sont présentés en regard de ceux obtenus lors des deux exercices financiers précédents. Les résultats obtenus en 2008-2009 sont en lien avec l'objectif « Partager l'expertise du BAPE avec des institutions et organismes de l'extérieur du Québec » du *Plan stratégique 2005-2008*.

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Trois projets de coopération réalisés avec des pays de la francophonie		**Nombre et type de délégation étrangère reçue**
– Participation à la 14e École d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF); – Participation au 15e Colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE) réunissant des pays de la Francophonie; – Lancement du projet de recherche-action portant sur la Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative; – Poursuite des pourparlers sur les bases de la coopération avec les présidents de la Commission nationale du débat public et de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs, organismes établis en France.	– Cinq ententes de partage d'information et d'expertise, dont chacune a fait l'objet d'une signature à titre de Déclaration commune, ont été conclues avec un ministère et quatre organisations de l'Afrique francophone: • le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie du Burkina Faso; • l'Association burkinabè des commissaires-enquêteurs (Burkina Faso); • l'Organisation pour la défense de l'environnement au Burundi; • l'Aire marine protégée de Joal-Fadiouth (Sénégal); • l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (Guinée, Mauritanie, Mali et Sénégal). Ces ententes sont les résultats de la participation du BAPE à la conférence internationale Dakar 2009 *La participation publique en environnement: vers un développement durable par une gouvernance démocratique.* – Participation à un séminaire à l'intention de membres de la Commission «Coopération et développement» de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Lomé au Togo. – Pourparlers sur les bases de la coopération avec les présidents de la Commission nationale du débat public et de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs, organismes établis en France.	Une délégation de l'Institut national d'administration publique de la Roumanie a effectué une mission au Québec au cours de laquelle le BAPE a présenté son organisation, le cadre qui le régit, le mode de fonctionnement de ses commissions d'enquête et son processus de participation publique. Le secrétaire à l'information et à la communication de l'Association béninoise des professionnels en évaluation environnementale a fait un stage de deux mois au BAPE, dont l'objectif était d'améliorer l'efficacité de la participation publique au Bénin. **Nombre et type d'activités avec l'extérieur** Le BAPE a participé aux cinq événements suivants: – à Québec, comme président du jury de sélection du Prix de l'APC 2008 décerné pour la gestion innovatrice en environnement, à l'occasion de l'événement *Reconnaissance de l'innovation et l'établissement des leaders dans l'administration publique du Canada*; – à Québec, participation à la 12e École d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE); – à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard, participation à la conférence et assemblée générale 2008 de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique; – à Montréal, participation à la table ronde sur la compétence en matière de justice participative organisée par le Barreau de Montréal; – à Dakar au Sénégal, participation à la conférence internationale Dakar 2009 *La participation publique en environnement: vers un développement durable par une gouvernance démocratique*, organisée conjointement par le BAPE et le Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise (CVIEPQ).

En septembre 2010, le BAPE a été invité à donner un atelier de formation portant sur *La consultation publique sur les projets d'aires protégées au Québec* lors de la 14e École d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Les jours suivants, lors du 15e Colloque international du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE), le BAPE a prononcé une conférence sur *La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans les projets de développement : l'expérience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Lors de ce colloque, le président du BAPE a aussi animé une plénière réunissant le vice-président de la Commission nationale du débat public en France, le président de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs en France et le directeur du Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact au ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification du Niger. La plénière visait le partage d'expertise relativement à la participation publique en matière d'évaluation environnementale et de biodiversité.

Profitant de ces événements tenus à Paris, le projet de recherche-action portant sur la participation citoyenne en évaluation environnementale y a été lancé. Cette recherche donne suite à une recommandation issue d'une conférence tenue à Dakar en mars 2009, sous le thème de *La participation publique en environnement : pour un développement durable par une gouvernance démocratique*. Elle est coordonnée par l'École nationale d'administration publique (ENAP) par l'entremise de son Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise. La recherche est conduite en partenariat avec le BAPE, l'IEPF, le SIFÉE, l'Université de Montréal et l'Observatoire de l'administration publique. En 2010-2011, quatorze pays ont complété une première grille d'analyse (Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, République Centrafrique, Sénégal, Tchad et Togo). Les travaux de collecte d'information et d'analyse se poursuivront en 2011-2012.

Par ailleurs, le président du BAPE a reçu des délégations du Paraguay, de la France et des étudiants africains en stage chez Hydro-Québec. Il a été également formateur invité dans le cadre d'un programme de l'ENAP de formation en développement durable pour décideurs et gestionnaires de pays africains.

2.1.2 DEUXIÈME ENJEU — DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

ORIENTATION 1 — OPTIMISER ET PARTAGER LE SAVOIR-FAIRE DU BAPE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

AXE D'INTERVENTION — L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIF 1

Adapter nos processus à la diversité des mandats confiés

Nombre de processus révisés dans les différents mandats

Le BAPE a poursuivi sa révision des processus liés à l'exécution de ses mandats dans une perspective d'amélioration des services au public et d'optimisation de l'utilisation des ressources. Après avoir introduit la démarche de facilitation dans le cadre de certains mandats, le BAPE a orienté au cours de 2010-2011 une recherche dans le but de faire le point sur les connaissances en matière de facilitation en environnement. À la lumière de la recension des écrits et de l'étude de quelques expériences concrètes, des principes de bonnes pratiques ont été examinés pour rendre à la fois plus effective, plus efficace et plus efficiente la démarche de facilitation dans l'exercice des mandats confiés au BAPE. La recherche a été menée par des chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais.

Par ailleurs, à la lumière de ses trente-deux années d'existence, le BAPE a souhaité développer sa réflexion en matière d'évaluation environnementale et de participation publique au Québec. À cet égard, il a commandé une recherche sur l'état des connaissances sur la question de la consultation préalable dans le but de promouvoir de meilleures pratiques en la matière. La recherche a été menée par des chercheurs de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa.

OBJECTIF 2
Étudier les mécanismes d'harmonisation possibles avec les organismes qui doivent donner des avis au gouvernement sur les mêmes projets

Nombre de rencontres exploratoires

Tel qu'il a été précisé dans le rapport annuel de l'exercice précédent, le BAPE n'a pas poursuivi de démarches à ce sujet.

Nombre d'ententes conclues

Aucune entente n'a été conclue.

AXE D'INTERVENTION — LA FONCTION DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

OBJECTIF 3
Procéder à la révision et à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Code d'éthique et de déontologie actualisé et utilisé au cours de toutes les commissions d'enquête

Le respect des principes éthiques et des règles déontologiques par les membres est primordial pour maintenir la confiance des participants et celle des citoyens dans les consultations publiques que tiennent les commissions d'enquête et dans la fiabilité des rapports que le BAPE présente au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces principes et règles guident leurs actes et leurs comportements.

Au début de l'année 2009, le personnel a entrepris une démarche de réflexion sur la mission du BAPE et sur les valeurs devant soutenir ses actions. Les valeurs de respect, d'impartialité, de vigilance et d'équité ont été adoptées en septembre 2009 et sont maintenant inscrites dans la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, reproduite à l'annexe V.

À la suite de cet exercice, les membres ont révisé le code d'éthique et de déontologie qu'ils s'étaient donné en 1992. Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* a été adopté par les membres en septembre 2009. Il est reproduit à l'annexe IV. Les membres s'engagent à s'y conformer dès leur entrée en fonction, comme c'est également le cas à l'égard de la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Au début de chaque année civile, ils déclarent leurs intérêts financiers dans la *Déclaration annuelle des membres indiquant la nature des intérêts financiers*. Avant d'être désignés membres d'une commission d'enquête, ils signent la *Déclaration d'absence de conflit d'intérêt*, une déclaration solennelle. Dès leur désignation, ils signent la *Déclaration d'engagement éthique et déontologique* relative à leurs devoirs en ce qui a trait aux règles déontologiques. Les engagements éthiques et déontologiques s'appliquent à tout le personnel participant aux travaux des commissions d'enquête.

OBJECTIF 4
Consolider la fonction de commissaire-enquêteur

Programme de formation continue mis en place

Un programme de formation a été élaboré pour tous les nouveaux membres à temps plein ou à temps partiel. Avant d'être assigné à une commission d'enquête, le nouveau membre reçoit de la conseillère juridique une formation sur les responsabilités et devoirs des commissions d'enquête ainsi que sur le rôle de commissaire-enquêteur. Cette formation est soutenue par un guide qui est révisé périodiquement.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les activités de formation continue auxquelles ont participé les membres ont porté sur la tenue d'audiences publiques et les pouvoirs des commissaires-enquêteurs, la compétence en matière de justice participative, les principes de développement durable, la responsabilité sociale, la négociation, le cycle de vie et l'empreinte environnementale, les changements climatiques, la gestion de l'eau, la protection des milieux humides, l'urbanisme, ainsi que le suivi des impacts psychosociaux des réaménagements routiers.

ORIENTATION 2 — FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX SÉANCES PUBLIQUES

AXE D'INTERVENTION — LA PARTICIPATION PUBLIQUE

OBJECTIF 1
Favoriser la diffusion des séances publiques auprès des citoyens en élargissant l'utilisation des technologies de l'information et des communications

Les résultats concernant chaque objectif du *Plan stratégique 2008-2013* sont présentés, à titre comparatif, avec ceux obtenus au cours des deux exercices financiers précédents. Les résultats obtenus en 2008-2009 sont en lien avec l'objectif « Accroître le nombre de services électroniques en ligne » du *Plan stratégique 2005-2008*.

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Projets pilotes réalisés utilisant les nouvelles technologies		**Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation**
2 projets pilotes de diffusion en direct en mode vidéo sur le Web ont été réalisés en 2010-2011 – le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe de La Romaine (*5 séances en modes vidéo et audio, 103 usagers de la diffusion vidéo et 30 usagers de la diffusion audio*); – l'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec (*24 séances en modes vidéo et audio, 2 120 usagers de la diffusion vidéo et 298 usagers de la diffusion audio*). **Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web** 2 séances d'information portant sur 2 projets : – le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay (*1 séance, 29 usagers*); – le projet de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours (*1 séance, 17 usagers*). 25 séances d'audience publique portant sur 5 projets : – le projet de parc éolien de New Richmond (2e partie uniquement : *une séance en mode audio, 20 usagers*); – le projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois (*3 séances, 27 usagers*); – le projet de parc éolien Massif du Sud (*11 séances, 411 usagers*); – le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay (*3 séances, 24 usagers*); – le projet de parc éolien de Saint-Valentin (1re partie uniquement : *7 séances, 321 usagers*). **Nombre de séances publiques** 56 des 92 séances publiques tenues en 2010-2011 ont été webdiffusées (61 %).	2 projets pilotes de diffusion en direct en mode vidéo sur le Web ont été réalisés en 2009-2010 – le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnears's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf (*5 séances en 1re partie où seule la diffusion en mode audio était disponible, 65 usagers; 5 séances en 2e partie en modes vidéo et audio, 104 usagers de la diffusion vidéo et 32 usagers de la diffusion audio*); – le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable (*12 séances en modes vidéo et audio, 564 usagers de la diffusion vidéo et 126 usagers de la diffusion audio*). **Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web** Une séance d'information portant sur un projet : – le projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la Romaine (*une séance en mode audio, 20 usagers*). 25 séances d'audience publique portant sur 4 projets : – le projet minier aurifère Canadian Malartic (2e partie uniquement : *5 séances en mode audio, 223 usagers*); – le projet de restauration du lac des Trois Lacs dans la MRC d'Arthabaska et des Sources (*4 séances en mode audio, 34 usagers*); – le projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount (*15 séances en mode audio, 272 usagers*); – le projet de parc éolien de New Richmond (*1re partie uniquement : une séance en mode audio, 17 usagers*). **Nombre de séances publiques** 48 des 80 séances publiques tenues en 2009-2010 ont été webdiffusées (60 %).	Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web 2 séances d'information portant sur 2 projets : – le projet minier aurifère Canadian Malartic (une séance, 40 usagers); – le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine (*une séance, aucun usager en raison de difficultés techniques*). 28 séances d'audience publique portant sur 4 projets : – le projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais (*3 séances, 36 usagers*); – le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine (*16 séances, 386 usagers*); – le projet de Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny (*5 séances, 47 usagers*); – le projet minier aurifère Canadian Malartic (1re partie uniquement : *4 séances, 258 usagers*). **Nombre de séances publiques** 30 des 73 séances publiques tenues en 2008-2009 ont été webdiffusées (41 %).

Le BAPE tient ses séances publiques dans les milieux directement concernés par les projets et privilégie la présence des citoyens à ces séances. Dans l'objectif de favoriser une plus grande participation, le BAPE utilise les technologies de l'information et des communications. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude (envergure, projet linéaire, intérêt à l'extérieur de la localité) et de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise. Le taux de diffusion des séances en direct en mode audio sur le Web s'est maintenu au cours de l'exercice 2010-2011 par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est du taux de diffusion en direct en mode vidéo sur le Web, il a connu une augmentation de 71 %, avec un total de 29 séances webdiffusées au cours de l'exercice. L'achalandage observé pour la diffusion en mode vidéo comparativement au mode audio démontre que cette technologie permet de rejoindre un plus grand nombre de citoyens. Le BAPE compte donc poursuivre dans cette voie lorsque le contexte le justifie et le permet.

Afin de faire un usage efficace des ressources et du temps qui sont alloués aux commissions d'enquête, deux projets pilotes de visioconférence ont été menés cette année. L'un a permis aux citoyens de Havre-Saint-Pierre de suivre et de participer en direct au déroulement de la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie – Raccordement du complexe de la Romaine* par Hydro-Québec qui se tenait à Sept-Îles. L'autre a permis aux citoyens des régions du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches, à partir respectivement de Bécancour et de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de suivre et de participer en direct au déroulement de la première partie du mandat d'enquête portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec qui se tenait à Saint-Hyacinthe.

OBJECTIF 2

Maintenir une satisfaction élevée des citoyens participant aux séances publiques.

Le BAPE s'est donné pour objectif d'obtenir un pourcentage de 80 % et plus quant au niveau de satisfaction des citoyens à l'égard de ses services. Les niveaux de satisfaction sont mesurés au moyen d'un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment des séances publiques. La section 2.2 présente les résultats propres à l'égard des engagements du BAPE dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Au cours de l'exercice 2010-2011, sur une participation totale de 5 116 personnes, 9,7 % ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 494 personnes. Pour la période visée, la moyenne des niveaux de satisfaction exprimés à l'égard des services du BAPE s'établit à 87 %. Lorsque les répondants sont invités à indiquer leur niveau de satisfaction, les réponses liées à la prestation de services directs par le BAPE sont de l'ordre de 83 % à 92 %, alors que le taux baisse à 48 % lorsque les répondants s'expriment sur leur niveau de satisfaction à l'égard de l'information livrée sur les projets par les intervenants externes, ce qui peut expliquer le taux de 68 % lorsque les répondants sont invités à exprimer en pourcentage leur niveau de satisfaction globale à l'égard des séances publiques. À ce sujet, au cours de l'exercice précédent, la mise en pages et la forme linguistique des questionnaires ont été révisées afin d'obtenir une meilleure évaluation des niveaux de satisfaction du public quant à la qualité des services, en permettant de faire une distinction entre la prestation de services par le personnel du BAPE et la participation aux services par des intervenants externes. Ces nouveaux questionnaires d'appréciation ont été utilisés à partir du 1er avril 2010.

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de participants aux séances publiques		
5 116 personnes, pour une moyenne de 55,6 participants par séance.	5 905 personnes, pour une moyenne de 74 participants par séance.	4 430 personnes, pour une moyenne de 61 participants par séance.
Taux de satisfaction globale des participants à l'égard des services		
87 %	81 %	88 %
Questionnaires d'appréciation		
325 questionnaires ont été remplis lors de 22 séances d'information.	210 questionnaires ont été remplis lors de 18 séances d'information.	152 questionnaires ont été remplis lors de 23 séances d'information.
169 questionnaires ont été remplis lors de 70 séances d'audience publique.	148 questionnaires ont été remplis lors de 62 séances d'audience publique.	116 questionnaires ont été remplis lors de 50 séances d'audience publique.

Par ailleurs, en 2002 et 2006, les niveaux de satisfaction des citoyens à l'égard des services du BAPE ont aussi été mesurés à partir d'un sondage scientifique mené par une firme spécialisée. Cette année, le BAPE a réalisé son troisième sondage scientifique dont les résultats sont présentés à la section 2.3.

2.1.3 TROISIÈME ENJEU — UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

ORIENTATION — FAVORISER UNE ADÉQUATION ENTRE LES RESSOURCES ET LES MANDATS

AXE D'INTERVENTION — LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 1

Planifier le calendrier administratif des mandats en synchronisation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible, un effort constant est fourni en vue d'optimiser l'adéquation entre les ressources disponibles (humaines et financières) et les mandats à réaliser. Le tableau 1 présente le nombre de mandats reçus et de jours-mandats réalisés au cours des trois dernières années financières.

TABLEAU 1 NOMBRE DE MANDATS REÇUS ET DE JOURS-MANDATS RÉALISÉS

Types d'activités	2010-2011		2009-2010		2008-2009	
	Mandats reçus	Jours-mandats réalisés	Mandats reçus	Jours-mandats réalisés	Mandats reçus	Jours-mandats réalisés
Période d'information et de consultation du dossier par le public	21	919	13	709	20	852
Enquête et audience publique	9	1 103	9	1 084	10	1 112
Enquête et médiation	2	98	—	—	—	—
Total	32	2 120	22	1 793	30	1 964

À noter que les mandats reçus renvoient uniquement au présent exercice, alors qu'un certain nombre de jours-mandats réalisés au cours du présent exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent.

OBJECTIF 2
Respecter les budgets des commissions d'enquête.

À compter de 2009-2010, justifier tout écart de ±5 % des coûts directs réels d'une commission d'enquête versus ceux planifiés

Parmi les huit mandats de commissions d'enquête qui se sont terminés au cours de l'exercice 2010-2011, quatre ont connu une variation supérieure à l'écart fixé entre les coûts directs réels et ceux planifiés. Les variations importantes concernent l'estimation du nombre d'heures du personnel affecté au mandat qui sont plus difficilement prévisibles et variables en raison de différents facteurs tels que l'appréciation de l'envergure du mandat et l'ampleur de la participation publique. Dans tous les cas, ces écarts n'ont pas occasionné de dépenses supplémentaires. L'objectif de cet indicateur de suivi est de permettre une planification plus fine, un meilleur contrôle de l'utilisation des budgets et une plus grande transparence dans la gestion des ressources financières des commissions d'enquête.

Comparaison du coût direct moyen des mandats d'audience de l'exercice financier avec celui des trois dernières années et explication des variations

2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
183 392 $	205 763 $	206 670 $	201 631 $

Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

En excluant le mandat d'enquête avec audience publique confié en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, dont les coûts directs totalisent plus de 953 000 $ en raison de la particularité du mandat, le coût direct moyen des autres mandats d'audience réalisés en 2010-2011 est inférieur à celui des trois dernières années. Par ailleurs, trois mandats réalisés en 2010-2011 furent de moindre envergure comparativement à la moyenne. Ils ont exigé moins de ressources et expliquent la réduction du coût moyen direct pour l'exercice.

2.2 AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La présente section rend compte des résultats des questionnaires distribués au moment des séances d'information et des séances d'audience publique sur les engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Les résultats sont regroupés en six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements, ainsi que le traitement des plaintes. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents de manière à en établir la comparaison.

Le respect	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Être à l'écoute de vos besoins	87 %	83 %	89 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	92 %	90 %	93 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	87 %	70 %	69 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	87 %	85 %	88 %

La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire d'évaluation des services au cours de l'exercice 2010-2011 se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés visant à apprécier le respect démontré par le personnel du BAPE à leur égard, tant pour ce qui est de l'attitude qui consiste à être à l'écoute de leurs besoins (87 %), de la courtoisie manifestée (92 %), de la considération et de l'équité (87 %) ainsi que du maintien d'un climat favorable aux échanges (87 %).

L'accessibilité de l'information	2010-2011 – 2009-2010 – 2008-2009
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans au moins un centre de consultation par région visée et dans nos centres de consultation de Québec et de Montréal	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Web l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences publiques.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles dès le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées[1]	Aucune demande n'a été faite en 2010-2011 Au cours de l'exercice 2009-2010, des mesures ont été prises au cours de deux audiences publiques à la demande de personnes handicapées afin qu'elles puissent prendre connaissance des séances à l'aide d'imprimés ou d'enregistrements numériques. Au cours de l'exercice 2008-2009, l'horaire de présentation des mémoires dans le cadre d'un mandat a été aménagé de façon à permettre à un participant de pouvoir utiliser un transport adapté.

1. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'organisation logistique et technique des séances publiques prévoit que les salles facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées, sont privilégiées.

Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des centres de consultation		
2010-2011	**2009-2010**	**2008-2009**
Le BAPE a ouvert en moyenne 2,0 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 85 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 72 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 78 %
Tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis		
Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu en 2010-2011 des séances publiques dans les milieux visés : 22 séances d'information en période d'information et de consultation du dossier par le public ; 70 séances d'audience publique.		

Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographiques et démographiques de la région visée et de la nature du projet. Au cours de l'année 2010-2011, 85 % des personnes ont répondu être d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés selon lesquels l'accès, la localisation et les heures d'ouverture des centres de consultation ouverts dans leur région leur ont permis de consulter facilement la documentation sur le projet.

La clarté des messages	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Vous transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) sur la procédure (par le BAPE)	87 %	81 %	84 %
b) sur les projets (par les intervenants externes)	48 %	67 %	79 %
Transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport faisant état des préoccupations et des opinions exprimées par les participants en y consacrant un chapitre particulier.		

Les résultats des questionnaires démontrent que le taux de satisfaction des citoyens quant à l'information transmise par le BAPE sur la procédure est satisfaisant, mais qu'il est plus mitigé en ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes. L'analyse des résultats indique qu'ils doivent être appréciés en fonction des perceptions des participants à l'égard du projet. En effet, de façon générale, les participants qui sont défavorables aux projets sont plus souvent insatisfaits que la moyenne des participants, d'après le sondage scientifique mené par une firme spécialisée en janvier 2011. Par ailleurs, le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude ne relevant pas de la responsabilité du BAPE, le rôle des promoteurs et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des participants au cours des séances d'audience publique. Les taux de satisfaction ayant diminué à cet égard au cours des dernières années, les efforts sont maintenus afin que l'information livrée par les intervenants externes réponde mieux aux attentes du public.

Le soutien à la participation	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Être disponible	90 %	85 %	91 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	83 %	74 %	84 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE demeure à l'affût de tout moyen, action ou technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu. La grande majorité des personnes qui ont répondu au sondage sur la qualité des services se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel et reconnaissent qu'elle facilite leur participation aux séances publiques.

L'accueil et les renseignements		
2010-2011	**2009-2010**	**2008-2009**
Vous offrir gratuitement un service téléphonique accessible : le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732)		
Quelque 6 040 appels ont été enregistrés.	Quelque 5 445 appels ont été enregistrés.	Quelque 5 660 appels ont été enregistrés.
Vous assurer de la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau		
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le nombre d'appels enregistrés reflète le nombre de mandats réalisés et la nature des projets visés.		

Le traitement des plaintes	2010-2011 – 2009-2010 – 2008-2009
Vous assurer du traitement confidentiel de votre plainte à l'égard de nos services	Le BAPE n'a reçu aucune plainte.
Vous transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte	

2.3 LES RÉSULTATS DU SONDAGE SCIENTIFIQUE

Afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des citoyens et d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard de ses services, et à la suite d'une discussion avec les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale, le BAPE a mené, au début de l'année 2011, un sondage auprès de ses diverses clientèles. Ce sondage a été effectué par la firme CROP auprès de 571 personnes. Un tel sondage avait également été réalisé en 2002 et en 2006.

La quasi-totalité des répondants s'est dite satisfaite du service téléphonique (99 %), du site Web (97 %), de la webdiffusion des séances publiques (90 %) et de l'accessibilité de l'information rendue publique durant un mandat (90 %). Le degré de satisfaction en regard des communications avec le personnel du BAPE se situe à plus de 90 %. Quant aux avis des rapports du BAPE, 91 % des répondants considèrent qu'ils sont exprimés avec clarté et 85 % estiment que les rapports tiennent compte des préoccupations des citoyens.

Les secteurs qui impliquent la présence de tiers (experts, promoteurs, public) obtiennent des notes quelque peu différentes. C'est ainsi que 84 % des répondants sont satisfaits des séances d'information et 80 % sont satisfaits des séances d'audience publique. La faiblesse relative semble être la capacité à rendre accessibles et compréhensibles l'information livrée et les explications du promoteur pour les participants.

Notons que 88 % des répondants n'ont pu déterminer des améliorations à apporter pour mieux répondre à leurs besoins en général. On a également pu constater que les personnes favorables au projet examiné démontrent un taux de satisfaction plus élevé et que celles défavorables au projet sont davantage insatisfaites. Dans l'ensemble, le taux de satisfaction envers le BAPE se situe à 81 %.

Le rapport est accessible dans le site Web du BAPE : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Sondage_2011.pdf.

TABLEAU 2 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU SONDAGE SCIENTIFIQUE

	Très insatisfaits	Plutôt insatisfaits	Plutôt satisfaits	Très satisfaits	Pourcentage de personnes satisfaites*
Satisfaction globale	7 %	13 %	50 %	31 %	81 %
Service téléphonique	1 %	0 %	26 %	73 %	99 %
Accessibilité de l'information rendue publique pendant un mandat	2 %	8 %	46 %	44 %	90 %
Webdiffusion	2 %	8 %	47 %	43 %	90 %
Site Web	1 %	2 %	54 %	42 %	97 %
Centre de consultation ou de documentation	2 %	7 %	57 %	35 %	92 %
Attitude respectueuse du personnel	2 %	4 %	22 %	72 %	94 %
Clarté des avis du rapport	1 %	8 %	47 %	44 %	91 %
Préoccupations des citoyens dans les rapports	5 %	10 %	41 %	44 %	85 %
Séances d'audience publique	8 %	12 %	49 %	31 %	80 %
Séances d'information	5 %	10 %	57 %	27 %	84 %

*Comprend les « très satisfaits » et les « plutôt satisfaits ».

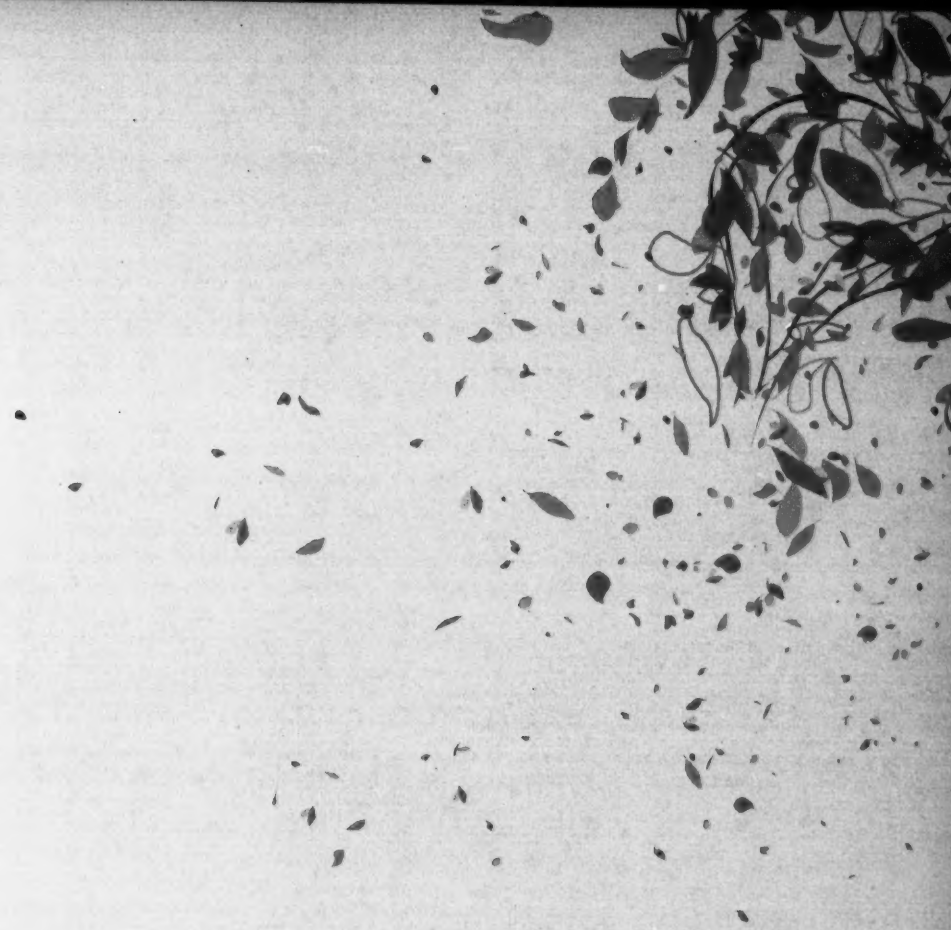

CHAPITRE 3
LES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total autorisé pour le BAPE est actuellement de 64 équivalents temps complet (ETC), soit 50 réguliers et 14 occasionnels. Au 31 mars 2011, l'effectif total régulier chez les employés et les cadres était de 38 personnes.

En 2010-2011, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 40,5 ETC, comparativement à 45,9 en 2009-2010, soit une diminution totale de plus de 11 %. Au cours de la même période, quatre employés réguliers ont pris leur retraite.

L'utilisation des ressources humaines résulte notamment du nombre de mandats reçus en 2010-2011, d'un étalement de la réalisation de ceux-ci au cours de l'exercice grâce à une planification rigoureuse du calendrier des mandats et d'un effort soutenu de révision des processus au moment du départ d'un employé en mutation ou à la retraite.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DU PERSONNEL : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Catégories d'emplois	31 mars 2011			31 mars 2010			31 mars 2009		
	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total
Membres	6	—	6	7	—	7	6	—	6
Cadres	2	—	2	1	—	1	2	—	2
Professionnels	22	6	28	24	—	24	23	6	29
Personnel de bureau et techniciens	14	3	17	15	1	16	15	3	18
Total	44	9	53	47	1	48	46	9	55

3.1.1 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le BAPE mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Au cours de l'exercice 2010-2011, 1,3 % de la masse salariale a été consacrée à cette activité, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. La formation et le développement du personnel correspondent à une moyenne de 2,5 jours par ETC utilisé. Quelque 55,6 % des coûts de formation ont été utilisés pour permettre aux employés de développer et de maintenir leur compétence au regard du concept de développement durable.

TABLEAU 4 RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION EN 2010-2011

Frais d'inscription	Rémunération	Autres frais[1]	Total
8 289 $	34 633 $	2 574 $	45 496 $

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

3.1.2 LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le BAPE met à la disposition de son personnel en difficulté un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider les personnes qui éprouvent des problèmes pouvant influer sur leur rendement ou leur comportement au travail.

Le personnel a aussi bénéficié d'activités de sensibilisation et de prévention ainsi que d'un service direct de consultation interne. En 2010-2011, cinq personnes se sont prévalues de ces différents services, une même personne ayant pu utiliser ce service plus d'une fois. De ce nombre, deux personnes ont utilisé les services de consultation interne.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2010-2011, treize personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options offertes.

Tout au long de l'année, le BAPE a maintenu diverses mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel, telles que le renouvellement du « Protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la Capitale, la participation à une campagne de vaccination antigrippale, l'entente avec un centre de conditionnement physique et le maintien de sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. Au cours de 2010-2011, dix-huit personnes ont profité d'au moins l'une de ces mesures. Enfin, huit capsules d'information en matière de prévention en santé ont été publiées dans l'intranet.

3.2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2010-2011, les dépenses réelles se sont élevées à 5 361 500$, auxquelles on doit ajouter l'amortissement pour un montant de 25 300$, pour un total de 5 386 800$, soit une augmentation de près de 7 % par rapport à l'année 2009-2010 (voir le tableau 5) qui s'explique, pour l'essentiel, par la réalisation du mandat d'enquête avec audience publique portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. À noter que la rémunération représente près de 64 % des dépenses totales du BAPE (voir la figure 3).

TABLEAU 5 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Catégories	2010-2011		2009-2010	2008-2009
	Budget[1]	Dépenses réelles[2]	Dépenses réelles	Dépenses réelles
Dépenses	5 437,2	5 343,1	5 033,7	5 093,4
Amortissement	(28,9)	(25,3)	(32,7)	(38,7)
Immobilisations	50,0	43,7	13,1	32,1
Total	5 458,3	5 361,5	5 014,1	5 086,8

1. Comprend une subvention de 3 000$ pour l'embauche du personnel étudiant à l'été de 2010 et une suspension du droit d'engager de 16 400$ au regard du plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses de nature administrative. Ne comprend pas les crédits reportés de l'exercice 2009-2010 de 55 400$, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager pour le même montant.

2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.

FIGURE 3 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR CATÉGORIES ET INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION (EN MILLIERS DE DOLLARS)

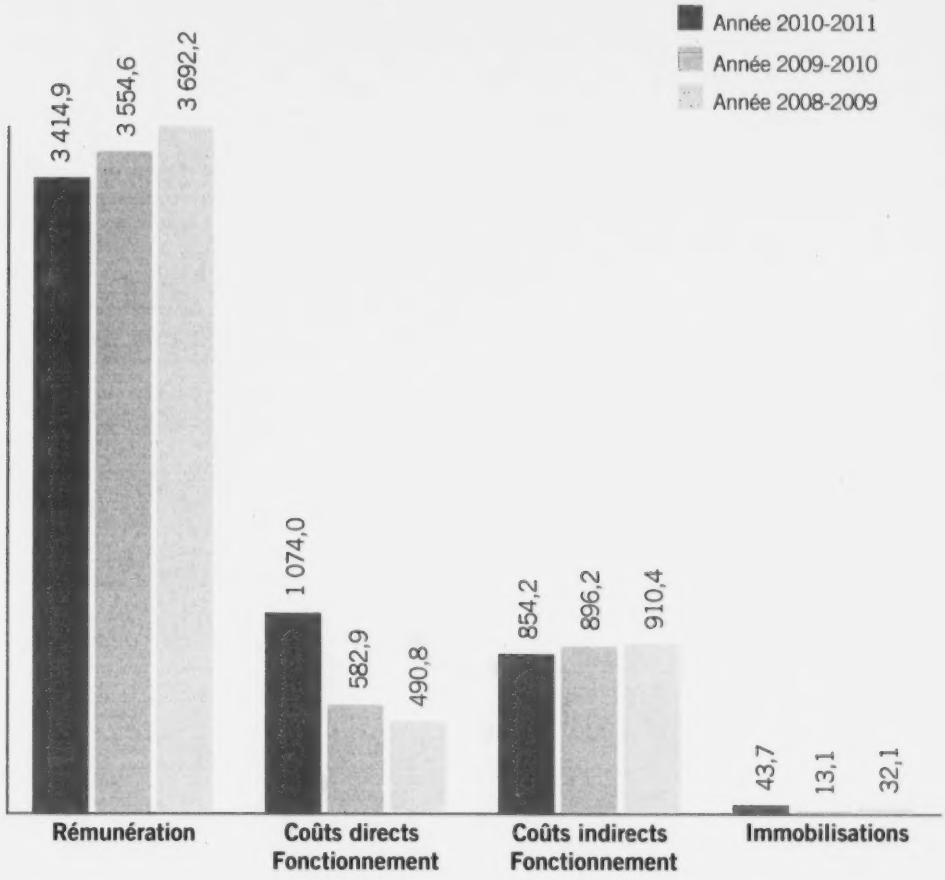

La figure 3 montre que la rémunération a connu une diminution de 3,9 % en 2010-2011. Cette diminution résulte de la baisse du nombre de ETC utilisés au cours de l'exercice. Certains départs à la retraite et en mutation en 2010-2011 ont été l'occasion de revoir des processus et la description de certains postes dans un souci d'efficacité et d'efficience, alors que d'autres postes n'ont pas été comblés immédiatement en raison du volume d'activité modéré en première moitié de l'exercice.

La hausse des coûts directs de fonctionnement de plus de 490 000 $ s'explique essentiellement en raison du mandat d'enquête avec audience publique portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec qui a nécessité, compte tenu de l'ampleur et de la nature du mandat, le recours à des membres additionnels à temps partiel, à des conseillers spéciaux ainsi qu'à des experts pour réaliser le mandat confié. Les séances publiques de la première partie de l'audience ont également été diffusées en visioconférence entre trois villes pour rejoindre le plus de citoyens possible en simultané et de réaliser le mandat dans le délai imparti. Un service de traduction simultanée lors des séances publiques fut également nécessaire.

Les coûts indirects de fonctionnement couvrent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique, la formation, les frais généraux et l'amortissement. En 2010-2011, les coûts indirects de fonctionnement ont diminué de près de 5 %. Le loyer de l'immeuble représente près de 60 % des coûts indirects totaux correspondant à une augmentation de 13 400 $ comparativement à l'exercice précédent. Au regard du plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, le BAPE a dépassé sa cible de réduction des dépenses de formation, de publicité et de frais de déplacement de nature administrative de 25 % comparativement à 2009-2010. La cible de réduction était de 16 400 $ pour 2010-2011. La réduction réalisée pour ces postes fut de plus de 38 000 $, soit une économie de 58 % par rapport à la dépense de 2009-2010.

Les investissements en immobilisation concernent en bonne partie la mise à niveau d'une partie du parc informatique, notamment par l'achat de portables et d'ordinateurs de table. Le BAPE a également acquis du matériel servant à l'utilisation de la visioconférence afin de réduire les coûts de fonctionnement en déplacement lorsque possible.

Le tableau 6 présente l'utilisation des ressources financières en fonction du coût de revient, réparties entre les activités liées à la mission et celles liées à la gestion et au soutien administratif. Le coût de chaque activité est composé des coûts directs qui lui sont imputés et d'une proportion des coûts indirects (rémunération, loyer, frais généraux, téléphonie, courrier, formation, informatique et amortissement) basée sur le nombre de postes réguliers et occasionnels.

TABLEAU 6 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ, EN FONCTION DU COÛT DE REVIENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Activités	2010-2011		2009-2010		2008-2009	
	$	%	$	%	$	%
Périodes d'information	301,3	5,6	266,9	5,3	400,5	7,9
Audiences, enquêtes et médiation	4 080,2	76,4	3 709,1	73,7	3 632,7	71,3
Gestion et soutien administratif	961,6	18,0	1 057,7	21,0	1 060,2	20,8
Total	5 343,1	100,0	5 033,7	100,0	5 093,4	100,0

L'augmentation du volume d'activités liées à la mission, comme le nombre de mandats de période d'information et de consultation du dossier par le public, d'enquête, d'audience publique et de médiation, a une influence sur l'utilisation des ressources financières par activité. La variation monétaire n'est toutefois pas proportionnelle à la variation du nombre de mandats. Plusieurs facteurs peuvent influencer les coûts, notamment la nature du mandat, la localisation, le nombre de séances publiques ainsi que le recours à des services de traduction simultanée. Le coût de revient de la gestion et du soutien administratif a diminué de plus de 96 000 $ en 2010-2011. Le nombre d'équivalents à temps complet assurant le soutien administratif a diminué de deux, soit une réduction de près de 30 % comparativement à 2009-2010. Cette situation est toutefois temporaire puisque certains départs non encore comblés le seront au cours de l'année 2011-2012.

3.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Dans l'objectif d'offrir un meilleur service au public, le BAPE a amélioré, au cours de l'exercice 2010-2011, l'accès à la transmission en direct de ses séances publiques lorsque celles-ci sont diffusées sur le Web, de façon à ce qu'un plus grand nombre de personnes puissent y accéder.

Tel qu'il a été mentionné à la section précédente, le BAPE s'est équipé d'un système de visioconférence. Le matériel acquis permettra de relier ses bureaux de Québec et de Montréal, en plus de pouvoir être utilisé avec n'importe quel système de visioconférence, peu importe l'endroit.

Pour ce qui est de la mise à niveau des composantes du système de gestion documentaire amorcée en 2008-2009, les travaux se poursuivent au moyen d'un logiciel de gestion intégrée des documents.

Par ailleurs, le BAPE n'a réalisé aucun projet au sens de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles (réf. : *Guide sur la planification triennale en ressources informationnelles*, p. 10).

Enfin, le BAPE continue à s'assurer de l'application de sa *Politique sur la sécurité de l'information* et de ses directives entrées en vigueur durant l'exercice 2009-2010.

3.4 LES SERVICES PARTAGÉS

L'utilisation des services partagés s'est maintenue en 2010-2011. L'entente en matière de ressources informationnelles intervenue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est toujours en vigueur. Les trois ententes de service conclues avec le Centre de services partagés du Québec en matière de vérification interne, de gestion de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que pour l'organisation logistique et technique des séances publiques ont été maintenues. Cet organisme assure aussi les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication du BAPE. En ce qui concerne le transport aérien des commissions d'enquête, le BAPE a recours au Service aérien gouvernemental lorsque le nombre de personnes qui se déplacent le justifie.

En 2010-2011, 30 % des dépenses de fonctionnement sont associées à l'utilisation des services partagés par rapport à 28 % en 2009-2010.

CHAPITRE 4
LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 L'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Soucieux de contribuer à la confiance des participants et des citoyens dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE, les membres et les employés reconnaissent leurs devoirs en ce qui a trait au respect des principes éthiques et des règles déontologiques qui doivent guider l'exercice de leurs fonctions. Ces principes et règles trouvent leur source dans les lois, règlements et décisions ci-après :

- le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, 1998 G.O. 2, 3474 [M-30, r. 0.1] ;
- le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) et le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique*, 2002 G.O. 2, 7639 [F-3.1.1, r. 0.3] ;
- la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

Au cours de l'exercice, aucun manquement n'a été signalé.

La conseillère juridique relevant de l'autorité du président est désignée pour agir à titre de personne-ressource en éthique. Elle assume un rôle-conseil auprès du personnel. Elle a la responsabilité de promouvoir l'éthique au sein de l'organisation et de soutenir les personnes dans leur réflexion pour agir et décider au mieux. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est présenté à l'annexe IV et il est accessible sur le Web à cette adresse : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/deontologie.pdf. Quant à la Déclaration de valeurs éthiques, elle est présentée à l'annexe V et elle peut également être consultée sur le Web : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/ethique.pdf.

4.2 L'ACCÈS À L'INFORMATION

Compte tenu de sa mission d'informer, d'enquêter et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2010-2011, il a répondu à 174 demandes de documents. À cela s'ajoutent les milliers d'accès aux documents publiés dans le site Web (mémoires, transcriptions, rapports) et déposés dans les centres de documentation et dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le BAPE a reçu sept demandes d'accès.

Toutes les demandes d'accès ont été traitées dans un délai maximal de 20 jours.

TABLEAU 7 TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Demandeurs	Nature de la demande	Statut de la demande	Motifs de refus	Délai de traitement
Citoyen	Documents relatifs aux ressources humaines	Acceptée	—	4 jours
Association professionnelle	Documents relatifs aux ressources humaines	Acceptée	—	1 jour
Organisme public	Documents de nature administrative	Sans objet	Documents inexistants	4 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Acceptée	—	6 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Sans objet	Documents inexistants	2 jours
Journaliste	Documents relatifs aux ressources humaines	Acceptée	—	4 jours
Organisme public	Documents de nature financière	Acceptée	—	16 jours

4.3 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Comme par les années passées, le BAPE s'est conformé en 2010-2011 aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) en matière de protection des renseignements personnels. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications agit à titre de responsable du respect de la Loi et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Tout le personnel affecté à une commission d'enquête doit prendre connaissance du formulaire « Éthique et déontologie – Engagement du personnel de la commission d'enquête », lequel énonce des engagements particuliers en matière de protection des renseignements confidentiels. Un document similaire est inséré dans la pochette d'accueil remise par le supérieur immédiat au moment de toute entrée en fonction au BAPE. La procédure à suivre pour la destruction de documents imprimés contenant des renseignements personnels est également insérée dans la pochette d'accueil.

Par ailleurs, depuis novembre 2009, le BAPE diffuse dans son site Web tous les documents prescrits par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.*

4.4 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique adoptée en novembre 2000 et mise à jour en décembre 2005. La politique est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2010-2011, huit rapports et cinq publications ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et avant leur publication dans Internet.

4.5 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Au cours de l'année 2010-2011, le BAPE a procédé au recrutement de trois employés réguliers, onze employés occasionnels, deux étudiants et trois stagiaires. Deux recrutements réguliers résultent de la nomination d'employés occasionnels déjà à l'emploi du BAPE et deux recrutements occasionnels, de personnes ayant fait leur stage au BAPE. Trois personnes issues des groupes cibles ont été recrutées en tant qu'employés occasionnels. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, a atteint 15,8 %, en progression par rapport à l'année dernière.

TABLEAU 8 EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2010-2011

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	3	11	2	3

TABLEAU 9 RÉPARTITION DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2010-2011, SELON LE STATUT D'EMPLOI

Statuts d'emploi	Embauche totale			Embauche groupes cibles	Taux d'embauche groupes cibles
	Hommes	Femmes	Total		
Employés réguliers[1]	1	2	3	0	0 %
Employés occasionnels	4	7	11	3	27,3 %
Étudiants et stagiaires	3	2	5	0	0 %
Total	8	11	19	3	15,8 %

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'inclut que les recrutements.

Le tableau 10 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles au cours des trois dernières années, calculé sur l'effectif régulier. Pour 2010-2011, un taux respectif de 5,3 % et 7,9 % a été atteint pour les communautés culturelles et les personnes handicapées, alors que les cibles gouvernementales étaient de 9 % et 2 %. Les tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres de ces groupes cibles au cours de l'exercice 2010-2011 ainsi que les résultats par statut d'emploi. Le taux de représentativité est ensuite présenté de façon comparative avec les deux derniers exercices ainsi que par catégories d'emplois. Enfin, le tableau 15 fait état de la représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2011.

TABLEAU 10 TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2010-2011

Statuts d'emploi	Embauche totale 2010-2011	Embauche de membres de groupes cibles en 2010-2011					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche groupes cibles
Réguliers	3	—	—	—	—	—	—
Occasionnels	11	2	1	—	—	—	27,3 %
Étudiants	2	—	—	—	—	—	—
Stagiaires	3	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 11 TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2008-2009	25 %	40 %	—	—
2009-2010	14 %	—	—	—
2010-2011	—	27,3 %	—	—

TABLEAU 12 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupes cibles	31 mars 2011		31 mars 2010		31 mars 2009	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	2	5,3 %	1	2,5 %	—	—
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	3	7,9 %	3	7,5 %	3	7,5 %

TABLEAU 13 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS À LA FIN DE MARS 2011

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	—	—	1	4,5 %	1	12,5 %	—	—
Autochtones	—	—	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	—	—	2	9,1 %	1	12,5 %	—	—

TABLEAU 14 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2011

Catégories d'emploi	Nombre total d'employés réguliers	Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	Taux de représentativité des femmes
Cadres	2	0	0 %
Professionnels	22	13	59,1 %
Techniciens	8	7	87,5 %
Personnel de bureau	6	6	100 %
Total	38	26	68,4 %

4.6 LES BONIS AU RENDEMENT

Conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du trésor relatives à la production du rapport annuel de gestion, le BAPE, rend compte des bonis versés au cours de l'exercice 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

TABLEAU 15 BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2010-2011

	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	1	2 562 $
Titulaire d'un emploi supérieur à plein temps	—	0 $
Total	1	2 562 $

4.7 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Aucune recommandation n'a été formulée au BAPE en cours d'année.

4.8 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'audition du BAPE devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale s'est déroulée le 15 février 2010. Dans leur rapport, déposé le 28 avril 2010, les membres de la Commission se sont dits satisfaits des réponses données par le président du BAPE, qui leur ont permis de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de l'organisme. La Commission a demandé le dépôt de certaines données, ce qui a été fait dans le délai imparti, et a formulé trois recommandations, à savoir que le BAPE :

1. s'assure de disposer d'un nombre suffisant de commissaires à temps partiel susceptibles de siéger aux commissions ;
2. multiplie ses efforts pour mettre en place des moyens de diffusion et de participation interactive sur le Web ou faisant appel à d'autres technologies de l'information et des communications. Ces technologies et les moyens choisis devront être adaptés aux différents types de mandats sous la responsabilité du Bureau ;
3. s'assure que sa méthode d'évaluation du degré de satisfaction de la clientèle permet de différencier l'appréciation du travail fait par le BAPE de la satisfaction envers les projets à l'étude. De plus, que cette méthode permette d'évaluer la satisfaction de la clientèle relative aux rapports et aux avis produits par le BAPE.

Le BAPE a répondu favorablement à toutes ces recommandations, sauf pour la partie concernant l'évaluation de la satisfaction de la clientèle relative aux rapports et aux avis produits. À cet égard, le Bureau a souligné qu'il ne serait pas approprié que les rapports et avis produits par le BAPE soient soumis à une évaluation par sondage. Les motifs invoqués sont, entre autres, que les membres d'une commission du BAPE sont nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37) et que leur impartialité et leur indépendance sont essentielles à la confiance de tous les participants à la consultation publique.

4.9 AUTRES EXIGENCES

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. Toutefois, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vigueur depuis le 1er juin 2008, permet la tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les mandats confiés au BAPE sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font déjà l'objet d'une tarification auprès des promoteurs par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CHAPITRE 5
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* stipule que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit, dans un document, rendre publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Il met en relief les actions qu'il pose et prévoit poser pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011

Les résultats de la troisième année de mise en œuvre des actions en lien avec les objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013* sont présentés ci-après. Le degré d'atteinte de chaque geste soutenant les actions du Plan d'action correspond à l'un ou l'autre des quatre critères suivants : 1) un geste a débuté quand sa mise en œuvre a été entreprise pour une première fois durant l'exercice en cours, 2) un geste est posé quand il a été amorcé au cours de l'exercice précédent et qu'il s'est poursuivi dans l'exercice en cours, 3) un geste est *complété* quand sa mise en œuvre a été réalisée, 4) un geste est à venir quand sa mise en œuvre n'a pas encore été entreprise, 5) un geste porte la mention *complété et poursuivi* si la ou les cibles sont atteintes et que l'organisation a jugé bon de poursuivre le geste.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 – Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

Action 1 – Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique.*		
	Gestes	**Suivis**
	Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation.	Complété et poursuivi
	Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.	Complété et poursuivi
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Complété et poursuivi
	Vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.	Complété
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières.	
Cibles	Rejoindre 100 % du personnel d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % possède une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans les activités régulières.	
Résultats de l'année	Le personnel concerné a bénéficié des différentes activités de sensibilisation mises en place dans une proportion de 89 % (voir section 2.1.1). Plus de 50 % des membres du personnel possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable tel que le révèle les résultats du sondage mené à l'interne (voir la section 2.1.1).	

Action 2 – Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.		
	Gestes	**Suivis**
	Concevoir des outils afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable dans l'analyse des projets par les commissions d'enquête et dans les activités internes du BAPE.	Complété
	Former le personnel concerné à la compréhension et à l'utilisation des outils.	Complété et poursuivi
Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.	
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.	
Résultats de l'année	Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquêtes du BAPE* est utilisé par toutes les commissions du BAPE depuis 2008-2009. L'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs* a été complété cette année, mais aucun besoin d'utilisation ne s'est présenté avant la publication du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.	

Action 3 – Promouvoir la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.		
	Gestes	**Suivis**
	Mentionner la Stratégie gouvernementale et la démarche d'analyse dans la présentation du BAPE au moment des séances d'information.	Complété et poursuivi
	Promouvoir la Stratégie gouvernementale et présenter la démarche d'analyse dans le discours d'ouverture des séances d'audience publique.	Complété et poursuivi
Indicateurs	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.	
Cibles	100 % des discours d'ici la fin de 2008.	
Résultats de l'année	Toutes les séances d'information et tous les discours d'ouverture des séances d'audience publique depuis la fin de 2008 ont fait mention de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et de la démarche d'analyse du BAPE.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2 – Favoriser un environnement sain pour le personnel du BAPE.

Action 4 – Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.		
	Gestes	**Suivis**
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Complété et poursuivi
	Doter le BAPE d'un programme d'aide et d'écoute.	Complété et poursuivi
	Donner au personnel l'occasion d'exprimer sa vision de l'organisme en général et de son travail en particulier, au moins une fois par année.	Complété et poursuivi
	Évaluer la qualité de l'air et de l'eau potable des locaux permanents utilisés par le BAPE et en communiquer les résultats.	Complété
	Développer à l'interne des pratiques s'inspirant de la norme « Entreprise en santé ».	Posé
Indicateurs	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.	
Cibles	Treize pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité d'ici 2013.	
Résultats de l'année	Au cours de l'année 2010-2011, trois activités ont été réalisées auprès du personnel afin de favoriser la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau. De plus, trois services complémentaires ont été offerts au personnel et les informations liées à ce nouveau geste apparaissent à la section 3.1.2 du présent rapport.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3 – Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.

Action 5 – Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*		
	Gestes	**Suivis**
	Élaborer un cadre de gestion environnementale.	Complété
	Concevoir, adapter ou utiliser des outils d'aide afin de consommer de façon responsable.	Complété et poursuivi
	Poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.	Complété et poursuivi
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au BAPE d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2011.	
Résultats de l'année	Le cadre de gestion environnementale 2010-2013 est en vigueur depuis le 1er avril 2010. L'élaboration du plan de gestion environnementale 2010-2011 a permis la mise en œuvre de seize interventions pendant la dernière année financière afin de répondre aux objectifs du cadre de gestion environnementale. La mise en œuvre de ces interventions contribue à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Signalons entre autres la publication de la *Politique d'approvisionnement responsable*, l'adoption de la *Ligne directrice en matière d'édition de documents* qui promeut une approche plus efficiente et plus écologique, de même que l'implantation de la collecte de matières putrescibles dans nos espaces.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 4 – Améliorer le taux de participation aux séances d'audiences publiques.

Action 6 – Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.		
	Gestes	**Suivis**
	Participer à des activités qui accroissent la visibilité et le rayonnement du BAPE au Québec.	Complété et poursuivi
	Démarches supplémentaires pour cibler les jeunes comme clientèle pour les audiences publiques.	Complété
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées.	
Cibles	Vingt activités externes annuelles et augmentation des efforts de communication ciblant les jeunes d'ici la fin de 2009.	
Résultats de l'année	Vingt-quatre activités externes ont été réalisées (voir l'annexe VI), ce qui a permis de dépasser la cible visée. La clientèle jeunesse fait partie du plan de diffusion et des actions ciblées ont été menées pour faciliter sa participation.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 5 – Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération par les décideurs gouvernementaux de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Action 7 – Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation du dossier par le public et des audiences publiques.		
	Gestes	**Suivis**
	Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique.	Complété et poursuivi
	Améliorer l'offre de services en ligne.	Complété et poursuivi
	Maintenir la qualité des interventions au regard des périodes d'information et de consultation du dossier par le public et des séances d'audience publique pour faciliter la participation des citoyens.	Complété et poursuivi
	Offrir une formation à l'intention des personnes-ressources pour les préparer aux travaux des commissions d'enquête.	Complété
	Publier de nouveaux documents d'information expliquant la période d'information et de consultation du dossier par le public, l'audience publique et la médiation.	Complété et poursuivi
Indicateurs	Taux de satisfaction des participants face aux services offerts.	
Cibles	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants à au moins 80 %.	
Résultats de l'année	Le taux de satisfaction globale des participants s'élève à 81 % selon les résultats obtenus à la suite d'un sondage scientifique mené par une firme spécialisée (voir la section 2.3).	

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Le BAPE a inscrit en annexe de son *Plan d'action de développement durable 2008-2013* les objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus ainsi que les motifs soutenant ce choix.

ANNEXE I

A – LES MEMBRES DU BAPE

Pierre Renaud, président
Pierre Fortin, vice-président
Michel Germain
François Lafond
Anne-Marie Parent
Qussaï Samak

B – LES MEMBRES À TEMPS PARTIEL NOMMÉS PAR DÉCRET[1]

Pierre André
Marie-Josée Auclair
Florian Bernard
Isabelle-Anne Bisson
Martine Blanc
Guy Blanchet
Luc Bouthillier
Geneviève Bruneau
Irène Cinq-Mars
Christiane Courtois
Louis Dériger
Amadou Diallo
Michèle Goyer
John Haemmerli
Donald Labrie
Manon Laporte
Jacques Locat
Jean-François Longpré
Jean Paré
Carmen Pelletier
Jean Poitras
Nicole Trudeau
Marie-Hélène Vandersmissen
Christian L. Van Houtte
Joseph Zayed

1. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2010-2011 apparaissent en caractères gras.

ANNEXE II

A – LES MANDATS DE PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

— Projet de réfection de l'enrochement le long de la voie ferrée dans les MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est par Chemin de fer Charlevoix inc., du 13 avril au 28 mai 2010.

— Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois par Elkem Métal Canada inc., du 27 mai au 12 juillet 2010.

— Projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergies inc., du 17 juin au 2 août 2010.

— Projet d'agrandissement de la marina Valleyfield à Salaberry-de-Valleyfield par Marina Valleyfield inc., du 3 août au 17 septembre 2010.

— Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness par la MRC de L'Érable, du 10 août au 24 septembre 2010.

— Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc., du 24 août au 8 octobre 2010.

— Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C., du 7 septembre au 22 octobre 2010.

— Projet de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours par le ministère des Transports, du 28 septembre au 12 novembre 2010.

— Projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc., du 30 septembre au 15 novembre 2010.

— Projet de nettoyage de l'étang no 3 et de la baie Charette à Saint-Donat par la municipalité de Saint-Donat, du 5 octobre au 19 novembre 2010.

— Projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred dans la MRC de la Matapédia par Hydro-Québec TransÉnergie, du 12 octobre au 26 novembre 2010.

— Projet décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer par la Corporation du Havre de Berthier-sur-mer inc., du 16 novembre au 31 décembre 2010.

— Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu par Venterre NRG inc., du 18 novembre 2010 au 3 janvier 2011.

— Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire - Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne par le ministère des Transports, du 23 novembre 2010 au 7 janvier 2011.

— Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes par la Ville de Gatineau, du 25 novembre 2010 au 10 janvier 2011.

— Projet de cogénération à la biomasse à Thurso par Fortress Specialty Cellulose inc., du 30 novembre 2010 au 14 janvier 2011.

— Projet d'aménagement d'un lien cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins par la MRC Robert-Cliche, la municipalité de Vallée-Jonction, les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville et la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins, du 2 décembre 2010 au 17 janvier 2011.

— Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy par Marina de Saurel inc., du 16 décembre 2010 au 31 janvier 2011.

— Projet de poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV par Hydro-Québec TransÉnergie, du 20 janvier au 7 mars 2011.

— Programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord dans les MRC Sept-Rivières, Manicouagan, La Haute-Côte-Nord et Fjord-du-Saguenay par Hydro-Québec, du 1er mars au 15 avril 2011.

— Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie, du 29 mars au 13 mai 2011.

B – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

— Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie - Raccordement du complexe de La Romaine par Hydro-Québec TransÉnergie, du 3 mai au 27 août 2010.

— Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois par Elkem Métal Canada inc., du 13 septembre 2010 au 12 janvier 2011.

— Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc., du 8 novembre 2010 au 7 mars 2011.

— Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C., du 15 novembre 2010 au 14 mars 2011.

— Projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc., du 13 décembre 2010 au 12 avril 2011.

— Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness par la MRC de L'Érable, du 10 janvier au 9 mai 2011.

— Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours par le ministère des Transports, du 7 février au 6 juin 2011.

— Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu par Venterre NRG inc.; du 21 février au 20 juin 2011.

C – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

— Projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergies inc., du 20 septembre au 9 décembre 2010.

— Projet d'amélioration de la route 169 - Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne par le ministère des Transports, du 14 mars au 13 mai 2011.

D – LE MANDAT D'ENQUÊTE

— Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, du 7 septembre 2010 au 28 février 2011.

ANNEXE III

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

266 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche,* 30 avril 2010.

267 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable,* 30 avril 2010.

268 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117,* 23 juillet 2010.

269 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parc éolien de New Richmond,* 10 septembre 2010.

270 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie - Raccordement du complexe de la Romaine,* 26 octobre 2010.

271 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois,* 26 janvier 2011.

272 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin,* 21 janvier 2011.

273 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec,* 8 mars 2011.

B – LES AUTRES PUBLICATIONS

Cadre de gestion environnementale 2010-2013, 1er avril 2010.

Plan d'action de développement durable 2008-2013 – Un engagement collectif pour le présent et l'avenir, édition mise à jour, avril 2010.

Rapport annuel de gestion 2009-2010, octobre 2010.

Plan d'action 2010-2011 à l'égard des personnes handicapées, décembre 2010.

ANNEXE IV

CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.

25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

APPLICATION AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Ces valeurs sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Le respect

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

LE BAPE PARTAGE ÉGALEMENT LES VALEURS ÉNONCÉES DANS LA DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE.

Le respect

Le personnel du BAPE manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

L'impartialité

Le personnel du BAPE fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisanes.

La compétence

Le personnel du BAPE s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'intégrité

Le personnel du BAPE se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté

Le personnel du BAPE est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

ANNEXE VI

A – LISTE DES CONFÉRENCES PRÉSENTÉES PAR LE PERSONNEL DU BAPE

— *La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : projet de reconstruction du complexe Turcot,* Montréal, 21 avril 2010, cégep André-Laurendeau, David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable,* Québec, 11 mai 2010, présentation lors d'un cours de 2e cycle du Programme de maîtrise en biogéosciences de l'environnement, Université Laval, David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *Le rôle du BAPE dans le processus d'évaluation environnementale des projets au Québec,* Québec, 25 mai 2010, formation dispensée aux membres du Barreau de l'Assemblée nationale du Québec, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Presentation of the BAPE,* Québec, 2 juin 2010, présentation devant des représentants du Paraguay, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Prise en compte par le gestionnaire du principe de précaution : meilleures pratiques,* Montréal, 8 juin 2010, à titre de conférencier et de président de séance, 16e Forum économique international des Amériques / Conférence de Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable,* Québec, 29 juillet 2010, présentation à des stagiaires africains engagés par Hydro-Québec, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.

— *Participation publique et développement durable,* Québec, 8 septembre 2010, présentation devant le ministre de l'Environnement du Paraguay et sa délégation, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *La consultation publique sur les projets d'aires protégées au Québec,* Paris (France), 17 septembre 2010, formation, 14e École d'été en évaluation environnementale, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Projet de recherche-action sur la participation des citoyens dans l'évaluation environnementale,* perspective comparative, Paris (France), 18 septembre 2010, Atelier de lancement du projet sur la participation des citoyens en évaluation environnementale – Perspective comparative dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne du Maghreb et de l'océan Indien, École nationale d'administration publique par l'entremise de son Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans les projets de développement : l'expérience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,* Paris (France), 21 septembre 2010, conférencier au 15e Colloque international en évaluation environnementale, Biodiversité et évaluation environnementale, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable,* Saguenay, 21 septembre 2010, présentation lors d'un cours de 2e cycle en Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable,* Québec, 22 septembre 2010, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, Université Laval, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.

— *Développement durable et participation publique : un défi pour les décideurs et gestionnaires,* Québec, 12 octobre 2010, session de formation donnée à des gestionnaires du continent africain, Direction des affaires internationales de l'École nationale d'administration publique, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *La participation publique et le développement durable dans le cadre du processus d'évaluation environnementale,* Québec, 12 novembre 2010, conférencier devant un groupe d'étudiants inscrits au cours d'évaluation environnementale, Département de géologie et de génie géologique, Université Laval, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable,* Montréal, 20 janvier 2011, Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *Démarches participatives et projets de territoire,* Québec-France par Internet, 3 février 2011, présentation et échange avec des étudiants français, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le développement durable au BAPE : une question de principes,* Longueuil, 8 février 2011, conférence devant les étudiants inscrits au programme de 2e cycle en gestion de l'environnement et de la maîtrise en environnement, cours Éléments de gestion en environnement, Université de Sherbrooke, campus de Longueuil, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Implantation de projets et consultation préalable : susciter le succès par les relations avec les communautés d'accueil,* Québec, 24 février 2011, Colloque annuel de l'Association québécoise v de la production d'énergie renouvelable, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *La participation publique et le rôle de l'expertise technique dans le processus québécois d'examen des impacts des projets,* Montréal, 24 février 2011, présentation devant des étudiants inscrits au programme de cycle supérieur du génie civil, École Polytechnique de Montréal, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le BAPE et la participation publique dans le processus québécois d'examen des impacts des projets,* Québec, 4 mars 2011, présentation devant des étudiants du 1er ou 2e cycle inscrits en génie et sciences naturelles, Université Laval, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Participation du public : raison d'être, principes et rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale,* Montréal, 15 mars 2011, conférence devant les étudiants inscrits au cours Analyse géographique et études d'impacts sur l'environnement, Département de géographie, Université du Québec à Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

B – AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES A PARTICIPÉ LE PERSONNEL DU BAPE

— *Participation à la 3e Table ronde sur la compétence en matière de justice participative,* 25 octobre 2010, Barreau de Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Échange avec M. Luis Sanchez,* professeur titulaire de l'Université de Sao Paulo, Département de l'ingénierie, des mines et du pétrole de l'École polytechnique, dans le cadre d'une recherche internationale, Québec, 19 janvier 2011, Pierre Renaud, président du BAPE, et David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *Échange avec M. Bruno Rebelle,* membre du parti Europe Écologie, chargé du dossier environnement à la Fondation Terra Nova, mission de parlementaires français du Parti socialiste, Montréal, 3 mars 2011, Pierre Renaud, président du BAPE.

ANNEXE VII

LES LOIS, RÈGLEMENTS, PROCÉDURES ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFIÉS AU BAPE

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement [c. Q-2, r. 9]

— Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques [c. Q-2, r. 19]

— Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01)

— Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées [c. C-61.01, r.1]

Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37)

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Achevé d'imprimer en juin 2011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C102041